



RÉUNION DU BUREAU DU CCP DE L'ONUSIDA

DATE : 31 janvier 2024

HEURE : 15 h 00 à 16 h 30 (CET)

LIEU : Hybride (en personne dans le bâtiment de l'ONUSIDA et réunion virtuelle sur Teams)

PARTICIPANTS

Kenya : Représentant la présidence du CCP : S. E. Dr Cleopa Mailu, Ambassadeur, Représentant permanent, mission permanente du Kenya à Genève ; Dr Ruth Laibon Masha, Directrice générale, NSDCC, ministère de la Santé ; Dr Peace Mutuma, Attaché de santé, mission permanente du Kenya à Genève ; Dr Douglas Bosire, Soutien national, NSDCC, ministère de la santé ; Mme Catherine Njeri Maina, services juridiques, NSDCC.

Brésil : Représentant la vice-présidence du CCP : Mme Larissa Guerra de Figueiredo Karydakís, Première secrétaire, mission permanente du Brésil à Genève ; Mme Débora Antônia Lobato Cândido, Deuxième secrétaire, mission permanente du Brésil à Genève ; Mme Tatiana Estrela, département du VIH / sida, de la tuberculose, de l'hépatite virale et des IST, ministère de la santé.

Pays-Bas : Représentant le rapporteur du CCP : Mme Zina Olshanka, Première secrétaire, mission permanente du Royaume des Pays-Bas à Genève ; Mme Gerda Vrielink, Première secrétaire, mission permanente des Pays-Bas à Genève.

Représentant la délégation des ONG du CCP : M. Gastón Devisich, Représentant de l'engagement communautaire, Fundación Huésped, Buenos Aires, Argentine ; M. Shamin Mohamed Jr, Fondateur et Président, LetsStopAIDS, Toronto, Canada.

UNESCO : Représentant le Comité des organismes coparrainants : Mme Joanna Herat, Coordinatrice mondiale pour le VIH et le sida, section principale pour la santé et l'éducation, UNESCO ; M. David Sutherland, Responsable principal de projet, santé et éducation, UNESCO ; Mme Fátima Barbero, Spécialiste de programme, UNESCO.

Secrétariat de l'ONUSIDA : M. Efraim Gomez, Directeur des relations extérieures ; M. Morten Ussing, Directeur de la gouvernance ; Mme Samia Lounnas, Conseillère principale en matière de gouvernance ; Mme Adriana Hewson, Responsable de la gouvernance ; Mme Maya Salama, Responsable de la gouvernance.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. **Présentation du Bureau du CCP 2024** : *Le Bureau du CCP 2024 se présentera brièvement et le Président donnera le coup d'envoi du plan de travail pour 2024.*
 2. **Modalités et procédures pour les réunions du CCP de 2024** : *Le Bureau discutera des modalités pour les réunions du CCP de 2024.*
 3. **Préparation de la prochaine réunion du CCP (25 – 27 juin 2024, Genève, Suisse)** : *Le Bureau recevra une mise à jour et fournira des conseils sur les préparatifs de la prochaine réunion du CCP, y compris l'examen des points proposés à l'ordre du jour.*
 4. **Calendrier du processus de sélection des nouveaux membres du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA (IEOAC)** : *Le Bureau recevra une mise à jour et fournira des conseils sur le processus de sélection des nouveaux membres de l'IEOAC pour 2025 – 2026 et 2026 – 2027.*
 5. **Questions diverses**
-

Résumé de la réunion

1. Introduction au Bureau du CCP 2024

S. E. Cleopa Mailu, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente du Kenya à Genève, représentant le Kenya en tant que Président du Bureau du CCP 2024, a accueilli les membres du Bureau à leur première réunion et les a remerciés de leur participation. Le Président a souligné que 2024 est une année cruciale car elle se situe à mi-parcours de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021 – 2026, avec un examen à mi-parcours dont les conclusions soutiendront l'élaboration de la prochaine stratégie mondiale de lutte contre le sida. Le Président a souligné l'importance de l'engagement du Bureau pour qu'il puisse remplir son mandat. Le Président a noté que le Kenya, dans son rôle de présidence pour l'année 2024, veillerait à ce qu'il y ait des discussions adéquates et que les décisions du CCP soient consensuelles et apportent une valeur ajoutée au programme.

Enfin, le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau pour 2024 : Le Kenya en tant que président, le Brésil en tant que vice-président, les Pays-Bas en tant que rapporteur, l'UNESCO en tant que président du Comité des organismes coparrainants et les représentants de la délégation des ONG et a félicité les nouveaux membres pour leur élection au Bureau (voir la liste des membres du Bureau 2024 sur le site web de l'ONUSIDA) : [Bureau du CCP | ONUSIDA](#).

Le Président a rappelé que les membres du Bureau ont reçu l'ordre du jour et le projet de plan de travail du Bureau dans le cadre des documents de référence de la réunion.

[Le Bureau du CCP a examiné le plan de travail 2024 \(annexe 2\), qui est un document évolutif qui continuera d'être mis à jour. Les membres du Bureau ont apprécié la flexibilité du plan de travail.](#)

Le Président a souligné l'importance du calendrier et la nécessité d'une consultation adéquate pour garantir la participation de tous les membres du Bureau aux réunions.

2. Modalités et procédures pour les réunions du Bureau du CCP en 2024

Le Président a rappelé que le Bureau du CCP 2024 serait chargé de convenir du format des réunions du CCP en 2024, notant que les modalités et procédures proposées resteraient les mêmes qu'en 2023. Le Président a rappelé que les membres du Bureau ont reçu le projet de document sur les modalités et les procédures pour 2024 dans le cadre des documents de référence pour cette réunion.

Le Secrétariat a rappelé que le Modus Operandi du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA définit la manière dont les réunions doivent être menées et préparées, expliquant que depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Conseil a agi promptement pour introduire des modalités spécifiques pour chaque année. Le Secrétariat a rappelé que les réunions du CCP 2023 se sont tenues entièrement en personne conformément au Modus Operandi, avec la possibilité pour les membres du CCP, les participants et les observateurs de se connecter en ligne. Le Secrétariat a confirmé que les modalités présentées dans le document pour 2024 sont basées sur celles utilisées pour 2023, qui ont été discutées et approuvées par le conseiller juridique du CCP. Suite à l'accord du Bureau, le projet de modalités et de procédures pour les réunions du CCP de 2024 sera soumis aux membres du CCP pour une prise de décision intersession.

Un membre du Bureau a indiqué qu'après consultation de son groupe d'intérêt, ceux-ci ont accepté de demander au Président et au Bureau d'envisager la suppression des réunions préalables du CCP (incluses dans les modalités), car celles-ci prennent beaucoup de temps et leur groupe d'intérêt est surchargé. Pour ledit groupe, ces réunions préalables constituaient une charge supplémentaire. Après discussion, tous les autres membres du Bureau ont convenu que les réunions préalables présentent des avantages substantiels en aidant les groupes d'intérêt à se préparer aux réunions du CCP et en facilitant la prise de décision par consensus. La majorité des membres ont souligné que pour leurs groupes d'intérêts, les réunions préalables constituaient une partie essentielle des préparatifs et permettaient de respecter le temps imparti pendant la réunion du CCP proprement dite, en particulier pendant les sessions de rédaction du CCP. Le Secrétariat a expliqué qu'en 2023, les réunions préalables ont été bien suivies par les membres du CCP, les participants et les observateurs, et qu'il y a eu une participation importante des capitales. Compte tenu de ces éléments, les membres du Bureau sont convenus d'examiner lors de la prochaine réunion, si le calendrier le permet, la possibilité de condenser les réunions préalables.

Le Président a demandé au Secrétariat d'envoyer le projet de document sur les modalités et les procédures pour 2024 afin que les membres du CCP puissent faire leurs observations dans un délai déterminé.

3. Préparatifs de la prochaine réunion du CCP (25 – 27 juin 2024)

Points permanents : Les points permanents suivants constituent une pratique courante pour la réunion de juin du CCP. Le Secrétariat a fourni les informations suivantes et le Bureau du CCP a

commenté en bleu les points de l'ordre du jour à inclure dans le projet d'ordre du jour de la 54^{ème} réunion du CCP.

- **Rapport de la 53^{ème} réunion du CCP : (confirmé pour la 54^{ème} réunion du CCP) :** Le projet de rapport de la réunion précédente est en cours de finalisation. Il sera distribué à la présidence du CCP 2023, puis au Bureau du CCP 2024, pour approbation avant d'être publié. Le modus operandi du CCP veut que le rapport soit publié peu de temps après la publication de l'ordre du jour : « Un rapport de la réunion du CCP comprend les recommandations, décisions et conclusions visées au paragraphe 30 ci-dessus et est distribué aux membres et aux autres participants dans les soixante jours suivant la clôture de la réunion ».
- **Rapport de la Directrice exécutive : (confirmé pour la 54^{ème} réunion du CCP) :** Le rapport de la Directrice exécutive est un point permanent de toutes les réunions du CCP. La Directrice exécutive publie habituellement les grandes lignes du rapport avant la réunion. Le rapport complet est publié à la suite de son discours prononcé au CCP. Le rapport présente les réalisations les plus importantes de la riposte mondiale au sida depuis la dernière réunion du CCP, tout en mettant l'accent sur les défis qui restent à relever.
- **Rapport du représentant des ONG : (reporté à la 55^{ème} réunion du CCP) :** Le rapport des ONG est rédigé par la délégation des ONG, généralement à la suite de consultations approfondies avec la société civile au niveau mondial, sur un sujet de leur choix. Compte tenu de la date de leur dernier rapport en décembre 2023, la délégation des ONG a proposé de reporter ce rapport à la 55^{ème} réunion du CCP en décembre 2024, ce que les membres du Bureau ont accepté.
- **Leadership dans la réponse au SIDA : (confirmé pour la 54^{ème} réunion du CCP) :** La Directrice exécutive invite occasionnellement un orateur de haut niveau à présenter un sujet spécifique. Le Secrétariat fournira des informations supplémentaires au Bureau sur l'orateur de haut niveau à l'approche de la réunion du CCP.
- **Suivi du segment thématique sur le dépistage et le VIH : (confirmé pour la 54^{ème} réunion du CCP) :** Chaque CCP a un segment thématique sur un sujet d'actualité choisi par le CCP. Le segment thématique a lieu le dernier jour du CCP, après le segment décisionnel. Son format peut varier, mais il comprend généralement des interventions principales et des panels d'orateurs. Il n'y a pas de prise de décision sur le segment thématique pour donner aux représentants le temps et l'espace nécessaires pour s'engager réellement dans les discussions. Lors de la réunion suivante du CCP, un rapport de synthèse des présentations et des discussions du segment thématique est fourni pour la prise de décision. Ce rapport, le suivi du segment thématique, sera le sujet de la 53^{ème} réunion du CCP : Test et VIH. Le rapport de synthèse est en cours de finalisation et sera envoyé prochainement au Bureau pour discussion et approbation.
- **Mise à jour sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines : (confirmée pour la 54^{ème} réunion du CCP) :** En réponse à la demande du CCP lors de sa 30^{ème} réunion en juin 2012, cette mise à jour fournit des informations sur les activités de

gestion des ressources humaines entreprises par le Secrétariat du Programme commun pour une période de rapport allant d'avril 2023 à mars 2024.

- **Déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (USSA) : (confirmée pour la 54^{ème} réunion du CCP) :** La Déclaration de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA fournit une brève vue d'ensemble des questions prioritaires affectant le personnel de l'ONUSIDA. Le Président de l'Association du personnel prononce la déclaration.
- **UBRAF 2022 - 2026 : (confirmé pour la 54^{ème} réunion du CCP) :** L'UBRAF comprend les deux sous-points suivants :
 - Rapports sur les performances : il s'agit généralement d'un ensemble de quatre documents comprenant un résumé, un rapport sur l'organisation, un rapport sur les pays et les régions et un rapport sur les domaines de résultats stratégiques
 - Rapports financiers : états financiers vérifiés et mise à jour financière
- **Rapports de contrôle organisationnel : (confirmés pour la 54^{ème} réunion du CCP) :**
 - Ce point permanent de l'ordre du jour a été mis en œuvre par le Directeur exécutif à la suite d'une recommandation du Corps commun d'inspection en 2019.
 - Le CCP a approuvé cette approche dans le point de décision 9.4 de la 45^{ème} réunion,
 - **(9.4)** « *Accueille favorablement et affirme l'engagement du Directeur exécutif à établir un point régulier et autonome de l'ordre du jour, en consultation avec le Bureau du Conseil de Coordination du Programme, pour couvrir les audits internes et externes, l'éthique et d'autres sujets sur la responsabilité présentés par les fonctions indépendantes appropriées dans leurs rapports respectifs au Conseil, à partir de la 46^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme* »
 - Ce point de l'ordre du jour comprend le rapport de l'auditeur externe, le rapport de l'auditeur interne, le rapport annuel du Bureau de l'éthique, le rapport annuel de l'IEOAC et la réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel.
- **Segment thématique : Pérenniser les acquis de la riposte mondiale au VIH à l'horizon 2030 et au-delà : (confirmé pour la 54^{ème} réunion du CCP) :** Comme le veut la pratique, le Secrétariat prépare actuellement le processus et le calendrier pour la mise en place d'un groupe de travail du CCP chargé de préparer le segment thématique. Un appel à manifestation d'intérêt pour faire partie du groupe de travail a été envoyé aux membres du CCP le 2 février 2024.

Questions possibles à examiner lors de la 54^{ème} réunion du CCP

- **Le VIH dans les prisons et autres lieux fermés :**

- Ce point de l'ordre du jour fait suite à la décision prise lors de la 49^{ème} réunion du CCP (décembre 2021), au cours de laquelle le dernier rapport sur le VIH dans les prisons et autres lieux fermés a été présenté au Conseil. Le point de décision 5. 3d sur la présentation d'un rapport à la prochaine réunion du CCP s'adresse au Programme commun de la manière suivante :
 - **(5.3d)** *Demande au Programme commun de faire rapport au conseil de coordination du Programme sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de 2025 en ce qui concerne les personnes détenues dans les prisons et autres lieux fermés ;*
- En octobre 2023, lors de l'établissement de l'ordre du jour de la 53^{ème} réunion du CCP, le Bureau a convenu que ce point serait présenté lors d'une réunion ultérieure du CCP.
- Le Secrétariat a indiqué qu'après consultation de l'ONUDC, il serait préférable que la session se tienne en décembre.

Suite à la clarification apportée par le Secrétariat, le Bureau du CCP a convenu de reporter ce point de l'ordre du jour à une réunion ultérieure du CCP, éventuellement à la 55^{ème} réunion du CCP en décembre 2024.

- **Mise à jour du Partenariat mondial pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH :**

- Ce point de l'ordre du jour fait suite au point de décision suivant du 51^{ème} CCP :
 - **(7.4d)** *Faire rapport au Conseil de Coordination du Programme sur les progrès réalisés lors d'une prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme ;*
- Lors de sa première réunion en février 2023, le Bureau a recommandé que, compte tenu du dernier rapport présenté lors de la 51^{ème} réunion du CCP, ce rapport soit examiné en 2024.

Le Bureau du CCP a convenu que ce point de l'ordre du jour serait examiné lors d'une réunion ultérieure du CCP et, de préférence, lors de la 55^{ème} réunion du CCP en décembre 2024.

- **2024 - 2025 Priorité et ressources du plan de travail**

- Ce point de l'ordre du jour est un suivi du point de décision 6. 6 du 53^{ème} CCP :
 - **(6.6)** *Demande au Programme commun de continuer à intégrer l'établissement de priorités dans sa planification dans le cadre de sa fonction de gestion, et de faire rapport au CCP lors de sa réunion de juin 2024, et les années suivantes si nécessaire, lorsque les recettes prévues sont inférieures au seuil budgétaire de l'UBRAF. le seuil budgétaire de l'UBRAF, contribuant ainsi à la résilience organisationnelle, renforçant la confiance des donateurs, identifiant les domaines de mobilisation des ressources, et mettant en lumière les besoins et les opportunités de simplification et d'innovation dans l'exécution des programmes ;*

Le Bureau du CCP a convenu que, si les recettes prévues sont inférieures au seuil budgétaire de l'UBRAF (160 millions de dollars US), cette demande peut être couverte dans le cadre du point de l'ordre du jour de l'UBRAF 2022 - 2026 lors de la 54^{ème} réunion du CCP.

Points de décision supplémentaires

Le Secrétariat a expliqué qu'il y avait également plusieurs points de décision qui ne nécessitent pas de rapport direct en 2024, mais qui pourraient être pertinents dans l'examen de l'ordre du jour de la 54^{ème} réunion du CCP :

- **Matrice d'indicateurs pour l'UBRAF 2022 - 2026 et indicateurs, étapes, cibles et sources de données pour le plan de travail et le budget 2022 - 2023**
 - Il s'agit d'un suivi du point de décision suivant du 50^{ème} CCP :
 - **(7.5)** *Demande au Directeur exécutif de mettre en place un groupe de travail pour l'élaboration du prochain UBRAF, qui devra être opérationnel d'ici janvier 2025 ;*
 - L'élaboration du prochain UBRAF est très étroitement liée à l'élaboration de la prochaine stratégie mondiale de lutte contre le sida.

- **Actions de suivi du plan de travail et du budget 2024 - 2025 (UBRAF)**
 - Il s'agit d'un suivi pour juin 2025 du point de décision 6.5 de la 53^{ème} réunion du CCP.
 - **(6.5)** *Demande au Directeur exécutif et au Comité des Organismes coparrainants de continuer à s'assurer que le Programme commun reste durable, résilient et adapté à son objectif, en réexaminant le modèle opérationnel, avec l'appui d'une facilitation d'experts externes et par le biais de consultations appropriées, y compris avec les membres et les participants du CCP, faire rapport lors de la réunion du CCP de juin 2025 avec des recommandations qui tiennent compte du contexte des réalités financières et des risques pour le Programme commun et des recommandations pertinentes du Corps commun d'inspection, en reconnaissant l'importance des conclusions de l'examen à mi-parcours de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et de l'élaboration d'une stratégie à long terme à l'horizon 2030 et au-delà, dans l'alignement du Programme commun ;*
 - Ce point de décision concerne le processus de développement du nouveau modèle opérationnel, ainsi que le processus stratégique qui nécessite une consultation étroite avec le Conseil d'administration. Le conseiller juridique a indiqué que ce point de décision remplacerait le point de décision 7.5 du 50^{ème} CCP sur la création du groupe de travail, qui était uniquement axé sur l'UBRAF.

- Il serait préférable d'examiner ce point de décision dans le cadre des discussions de décembre, étant donné que les conclusions de l'examen à mi-parcours de la stratégie actuelle seront présentées au Conseil d'administration lors de la 55^{ème} session du CCP en décembre.

Le Bureau a convenu que cette décision serait discutée lors de sa prochaine réunion et dans le cadre du processus global d'élaboration de la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida et de l'UBRAF, en tenant compte de l'examen à mi-parcours en cours.

- Consultation sur le suivi de la résolution 2023 de l'ECOSOC

- Il s'agit d'un point de décision de la 53^{ème} réunion du CCP demandant une action du Bureau du CCP avant la réunion du CCP de juin 2024 :
 - **(8.4)** *Décide que le Bureau du CCP transmettra, au plus tard en mars 2024, après diffusion aux membres du CCP et aux participants pour observations, le résumé de la consultation de la 53^{ème} réunion du CCP sur le suivi de la résolution 2023 de l'ECOSOC E/RES/2023/85 au Cabinet du Secrétaire général des Nations Unies*
- Le résumé de la consultation lors de la 53^{ème} réunion du CCP est en cours de préparation et, après diffusion aux membres du CCP et aux participants par le Bureau, il est prévu de le transmettre à l'EOSG le 1^{er} mars 2024. La période de consultation de la synthèse devrait s'étendre du 5 au 15 février. Cela permettra au Secrétaire général de transmettre son rapport à l'ECOSOC avant la session 2025 du Conseil (qui débutera en juillet 2024), comme le demande la résolution E/RES/2023/85 de l'ECOSOC de juillet 2023.

4. Calendrier de la procédure de sélection des nouveaux membres de l'IEOAC

Lors de la 53^{ème} réunion du CCP en décembre, le CCP a approuvé le renouvellement des mandats des quatre membres de l'IEOAC pour une durée de deux ans. Le Conseil a également demandé au Directeur exécutif, en consultation avec le Bureau du CCP, de lancer le processus de sélection des nouveaux membres du Comité consultatif indépendant de supervision externe pour 2025 - 2026 et 2026 - 2027.

Le Secrétariat a donné une vue d'ensemble du processus à venir :

- Lors de la réunion inaugurale de l'IEOAC, il a été convenu que trois membres exerceraient un mandat de trois ans non renouvelable se terminant le 31 décembre 2024. Les quatre autres membres avaient des mandats de deux ans renouvelables, qui ont été renouvelés lors de la 53^{ème} réunion du CCP en décembre. Leur mandat expirera le 31 décembre 2025. Il est donc nécessaire de sélectionner trois nouveaux membres pour l'IEOAC à compter du 1^{er} janvier 2025, et quatre nouveaux membres à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Le mandat de l'IEOAC décrit les étapes de la sélection des nouveaux membres (annexe 3). En 2021, une société de recherche professionnelle, Oxford HR, a été recrutée pour mener

des entretiens avec une longue liste de candidats et fournir ensuite une liste restreinte au jury de sélection. Le cabinet de recherche a interviewé 23 candidats et a recommandé 15 candidats "OUI" pour examen par le jury de sélection, dont 7 ont été retenus. L'un des candidats ayant un conflit d'intérêts potentiellement disqualifiant, le jury a accepté de le remplacer par un autre candidat tout aussi qualifié. Il reste donc 8 candidats recommandés et 6 candidats "PEUT-ÊTRE". Compte tenu du nombre de candidats qualifiés, il a été convenu que les candidats hautement qualifiés qui n'ont pas été retenus à l'issue de cette phase de sélection seraient inscrits sur une liste en vue d'un examen ultérieur, sous réserve de leur accord.

- Voies à suivre :
 - **Option 1** : Processus identique à celui de 2021 : Le comité de sélection lancera un nouvel appel à un cabinet de recherche afin de sélectionner des candidats pour 2025 – 2026 et 2026 – 2027 conformément au mandat de l'IEOAC ;
 - Calendrier : le processus de sélection se déroulera de mars à décembre 2024
 - Implications financières en fonction de la ventilation du budget 2021 :
 - +/- 100 000 dollars US (cabinet de recherche)
 - +/- 20 000 dollars US (annonces)
 - **Option 2** : Le jury part de la liste existante des candidats qualifiés que le cabinet de recherche a identifiés (8 "OUI" et 6 "PEUT-ÊTRE") ; il propose les 3 candidats pour 2025 – 2026 à partir de cette liste de 14 experts. Pour les quatre candidats pour 2026 – 2027, le jury de sélection lancerait un nouveau processus conformément au mandat de l'IEOAC.
 - **Option 3** : Le jury proposera des candidats à partir de la liste existante pour 2025 – 2026 et pour 2026 – 2027.
 - La diversité régionale de l'ECOSOC n'a pas pu être reflétée dans la composition du comité 2026 – 2027.

Les membres du Bureau ont réaffirmé que la représentation régionale est une priorité conformément au mandat de l'IEOAC et que, par conséquent, la troisième option serait exclue. Parmi les deux options restantes, les membres du Bureau ont exprimé une forte préférence pour la deuxième option. Le Président a demandé aux membres du Bureau de donner leur avis sur la première ou la deuxième option. Suite à la réunion, les membres du Bureau sont parvenus à un consensus sur la deuxième option.

5. Autres questions (AOB)

Le Secrétariat a noté que le dialogue structuré sur le financement de l'ONUSIDA, un dialogue annuel conforme à l'Examen quadriennuel complet des activités opérationnelles de développement (QCPR), se tiendrait le 29 février 2024. Aucun autre sujet n'a été abordé.

Le Président a remercié les membres du Bureau pour leur temps et a clôturé la réunion.

[Les annexes suivent]

RÉUNION DU BUREAU DU CCP

31 janvier 2024



AGENDA

1. **Introduction au Bureau du CCP 2024** : *Le Bureau du CCP 2024 se présentera brièvement et le Président donnera le coup d'envoi du plan de travail pour 2024.*
2. **Modalités et procédures pour les réunions du CCP de 2024** : *Le Bureau discutera des modalités pour les réunions du CCP de 2024.*
3. **Préparation de la 54ème réunion du CCP (25 au 27 juin 2024, Genève, Suisse)** : *Le Bureau recevra une mise à jour et fournira des conseils sur les préparatifs de la prochaine réunion du CCP, y compris l'examen des points proposés à l'ordre du jour.*
4. **Calendrier du processus de sélection des nouveaux membres du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA (IEOAC)** : *Le Bureau recevra une mise à jour et fournira des conseils sur le processus de sélection des nouveaux membres de l'IEOAC pour 2025 - 2026 et 2026 - 2027.*
5. **AOB**



Bureau du CCP 2024

REPRESENTANT	DU BUREAU
Président	Kenya
Vice-président	Brésil
Rapporteur	Pays-Bas
Président du Comité des Organismes coparrainants	UNESCO
Délégation des ONG	<ul style="list-style-type: none">• Fundación Huésped, argentine• LetsStopAIDS, Canada



Point 2 de l'ordre du jour : Modalités et procédures pour les réunions du CCP de 2024

54^{ème} réunion du CCP : 25 au 27 juin 2024

Réunions en personne, avec une participation en ligne,
conformément au modus operandi du CCP, en s'appuyant sur les
modalités de 2023

Après examen et accord du Bureau, le projet de modalités et de
procédures pour les réunions du CCP de 2024 sera soumis au CCP par
le biais d'une **prise de décision intersession**



Point 3 de l'ordre du jour : Préparation de la 54^{ème} réunion du CCP

L'ordre du jour est établi sur la base des décisions prises lors des réunions précédentes du CCP

Elles sont présentées dans le **tableau des points de suivi**



Annex 1. Table of follow-up items from PCB meetings, for possible inclusion in the agenda of the 54th PCB Meeting

Standing items	Agenda items		
	Report of the 53rd PCB meeting		
	Executive Director (ED) report		
	Report by the Chair of the Committee of Cooperating Organizations (CCO)		
	Report by the PCB Representative		
	Follow-up to the Strategic segment from the 53rd Programme Coordinating Board meeting, including and HIV		
	Global 2022-2026 Performance and Finance reports		
	Update on Strategic Human Resources Management issues		
	Comments by the CCO		
	Organizational oversight reports: Ethics Report, Internal Auditors Report, External Auditors Report, Management Response, and Report of the ED		
	Leadership in the AIDS response		
	Human resources: Sustaining the gains of the global HIV response to 2025 and beyond		
Agenda items with success indicator	Decision Number	Agenda items	Comments
53b	7.9	Evaluation results for the 2022-2026 UBRAF and indicators, milestones, targets and data sources for the 2022-2023 Workplan and Budget Requests the Executive Director to establish a working group, for the development of the next UBRAF, to be operational by 2023-2024	
53d	6.3	Follow-up actions to the 2024-2026 Workplan and Budget (WRRAF) Requests the Executive Director and the Committee of the Cooperating Organizations to continue to ensure that the Joint Programme remains sustainable, resilient and fit-for-purpose, by reviewing the operating model, supported by external expert facilitation and through iterative consultations, including with the PCB members and participants, reporting back at the June 2025 PCB meeting with recommendations which take into account the number of people reached and risks to the Joint Programme and latest recommendations of the Joint Inspection Unit, recognizing the importance of the findings of the mid-term review of the Global AIDS Strategy and development of a long-term strategy to 2030 and beyond, in shaping the Joint Programme	
53d	6.6	Follow-up actions to the 2024-2026 Workplan and Budget (WRRAF) Requests the Joint Programme to continue to incorporate prioritization in its planning as part of its management function, and report back to the PCB at the June 2025 PCB meeting, and have plans in place as necessary when capital investment falls below the budget threshold of the UBRAF, contributing to organizational resilience, boosting donor confidence, identifying areas for resource mobilization, and identifying needs and opportunities for enhanced, innovative programme delivery	This request can be covered under the UBRAF 2022-2026 agenda item.
53d	10.3	Renewal of terms for the UNAIDS (IGAC) As per the terms of reference, requests the Executive Director, in consultation with the PCB Bureau, to initiate the process for renewing the role membership of the Independent External Oversight Advisory Committee for 2025-2028 and 2028-2032	



54^{ème} réunion du CCP : points permanents de l'ordre du jour

Rapport de la 53^{ème} réunion du CCP

Rapport du Directeur exécutif

Rapport du Comité des Organismes coparrainants

Rapport du représentant des ONG

Leadership dans la lutte contre le sida

Suivi du segment thématique de la 53^{ème} réunion du CCP : *Test et VIH*

Mise à jour des questions stratégiques de gestion des ressources humaines

Déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (USSA)

UBRAF 2022 - 2026 Performance et rapports financiers

Rapports de surveillance des organisations

Segment thématique : *Pérennisation des acquis de la riposte mondiale au VIH à l'horizon 2030 et au-delà*

54^{ème} réunion du CCP : points possibles de l'ordre du jour

Le VIH dans les prisons et autres milieux fermés

- 49^{ème} réunion du CCP (5. 3d) *Demande au Programme commun de faire rapport au Conseil de Coordination du Programme sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de 2025 en ce qui concerne les personnes en prison et dans d'autres milieux fermés ;*

Mise à jour du Partenariat mondial pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH

- 51^{ème} réunion du CCP (7. 4d) *Fait rapport au Conseil de Coordination du Programme sur les progrès réalisés lors d'une prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme ;*



54^{ème} réunion du CCP : points possibles de l'ordre du jour

2024 - 2025 Priorité et ressources du plan de travail

- 53^{ème} CCP (6. 6) *Demande au Programme commun de continuer à intégrer l'établissement de priorités dans sa planification dans le cadre de sa fonction de gestion, et de faire rapport au CCP lors de sa réunion de juin 2024, et les années suivantes si nécessaire, lorsque les recettes prévues sont inférieures au seuil budgétaire de l'UBRAF. le seuil budgétaire de l'UBRAF, contribuant ainsi à la résilience organisationnelle, renforçant la confiance des donateurs, identifiant les domaines de mobilisation des ressources, et mettant en lumière les besoins et les opportunités de simplification et d'innovation dans l'exécution des programmes ;*

• Rapport sur le processus de sélection des nouveaux membres de l'IEOAC de l'ONUSIDA

- 53^{ème} CCP (11. 3) *Conformément au mandat, demande au Directeur exécutif, en consultation avec le Bureau du CCP, de lancer le processus de sélection des nouveaux membres du Comité consultatif indépendant de supervision externe pour 2025 - 2026 et 2026 - 2027 ;*



Points de décision supplémentaires

Matrice d'indicateurs pour l'UBRAF 2022 - 2026 et indicateurs, étapes, cibles et sources de données pour le plan de travail et le budget 2022 - 2023

- **50^{ème} CCP (7. 5)** Demande au Directeur exécutif de mettre en place un groupe de travail pour l'élaboration du prochain UBRAF, qui devra être opérationnel d'ici janvier 2025 ;

Actions de suivi du plan de travail et du budget 2024 - 2025 (UBRAF)

- **53^{ème} CCP (6. 5)** Demande au Directeur exécutif et au Comité des Organismes coparrainants de continuer à s'assurer que le Programme commun reste durable, résilient et adapté à son objectif, en réexaminant le modèle opérationnel, avec l'appui d'une facilitation d'experts externes et par le biais de consultations appropriées, y compris avec les membres et les participants du CCP, faire rapport lors de la réunion du CCP de juin 2025 avec des recommandations qui tiennent compte du contexte des réalités financières et des risques pour le Programme commun et des recommandations pertinentes du Corps commun d'inspection, en reconnaissant l'importance des conclusions de l'examen à mi-parcours de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et de l'élaboration d'une stratégie à long terme à l'horizon 2030 et au-delà, dans l'alignement du Programme commun ;

Consultation sur le suivi de la résolution 2023 de l'ECOSOC

- **53^{ème} réunion du CCP (8. 4)** Décide que le Bureau du CCP transmette, au plus tard en mars 2024, après distribution aux membres du CCP et aux participants pour observations, le résumé de la consultation de la 53^{ème} réunion du CCP sur le suivi de la résolution 2023 de l'ECOSOC E/RES/2023/85 au Bureau exécutif du Secrétaire général des Nations Unies ;



Point 4 de l'ordre du jour : Calendrier du processus de sélection des nouveaux membres de l'IEOAC de l'ONUSIDA

Décision de la 53^{ème} réunion du CCP : Conformément au mandat, demande au Directeur exécutif, en consultation avec le Bureau du CCP, de lancer le processus de sélection des nouveaux membres du Comité consultatif indépendant de supervision externe pour 2025 - 2026 et 2026 - 2027 ;



Membres actuels de l'IEOAC

Seven selected members of the IEOAC



Saad Bounja



Ibrahim James Pam



David Kanja



H el ene Rossert



Bushra Malik



Benoit de Schoutete



Agnieszka Slomka Golebiowska

- Trois membres dont le mandat se termine le **31 d ecembre 2024**
- Quatre membres dont le mandat se termine le **31 d ecembre 2025**



Termes de r ef erence de l'IEOAC



Selection, Appointment and Term

18. Members of the IEOAC shall be appointed by the PCB following a selection process as set out in the following paragraphs.
19. The UNAIDS Executive Director shall in consultation with the PCB Bureau:
- place a call for expressions of interest from suitably qualified and experienced individuals through advertisements in reputable international magazines and/or newspapers with wide geographical circulation, and on the Internet;
 - inform the PCB members and observers of the search process.
 - engage an external consultant or a professional search firm specialized in the recruitment for senior positions, to screen all applications, interview candidates deemed suitable, and prepare a shortlist of the most suitable candidate based on the criteria for recruitment. In finalizing the shortlist due regard will be given to the diversity referred to in Paragraph 10. The consultant shall provide a report containing a brief assessment of the unsuccessful candidates; and
 - constitute a selection panel; decisions of the selection panel will be made by consensus; if consensus cannot be reached, the issue will be referred to the PCB Bureau.
20. The PCB Bureau shall review the final selection of candidates and, if in full agreement, refer it to the PCB for final consideration and approval. If full agreement cannot be reached by the Bureau, the issue will be referred to the PCB.



Le comité final sera composé de cinq à sept personnes :

Elles sont réparties géographiquement en fonction des régions géographiques de l'ECOSOC ;

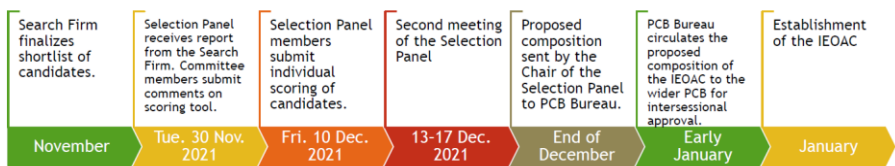
Représentent des pays à différents stades de développement économique ;

La composition garantit un équilibre entre les hommes et les femmes ; *et*

Ces personnes ont de l'expérience dans le secteur privé, public et à but non lucratif.



Calendrier du processus 2021



Liste de candidats qualifiés

- Le cabinet de recherche (Oxford HR) a été chargé de dresser une liste de 28 candidats
- Entretien avec 23 candidats (OUI = 15 ; PEUT-ÊTRE = 6 ; NON = 2)
- Recommandation de **15 candidats "OUI"** pour examen par le jury de sélection :
 - 7 candidats sélectionnés par le jury
 - 1 candidat avait un conflit d'intérêt potentiellement disqualifiant. Le jury a accepté de remplacer le candidat en question par un autre candidat également qualifié
 - 7 candidats recommandés sont restés
- **6 candidats ont été listés dans la catégorie "PEUT-ÊTRE"**: « Noter que les candidats ont peut-être tous les compétences requises pour rejoindre l'IEOAC, mais qu'ils figurent ici parce qu'ils ont fait preuve d'une expertise ou d'une expérience un peu moins directe dans ce type de comités ou d'un engagement un peu moins direct sur les questions de contrôle par rapport aux autres candidats »
- Compte tenu du nombre de candidats qualifiés, il a été convenu que les candidats hautement qualifiés qui n'ont pas été retenus à l'issue de cette phase de sélection seraient inscrits sur une **liste en vue d'un examen ultérieur**, sous réserve de leur accord



Voies à suivre

- **Option 1** : Suivre le même processus qu'en 2021 pour sélectionner les candidats pour 2025 - 2026 et 2026 - 2027
 - Calendrier : le processus de sélection se déroulera à partir du mois de mars au mois de décembre 2024 (+/- 10 mois) - nouveaux membres approuvés lors de la 55^{ème} réunion du CCP
 - Implications financières basées sur la ventilation du budget 2021 :
 - +/- 100 000 dollars US (cabinet de recherche)
 - +/- 20 000 dollars US (annonces)
- **Option 2** : Le jury proposera des candidats à partir de la liste existante pour 2025 - 2026, puis lancerait une nouvelle recherche de candidats pour 2026 - 2027
 - Calendrier : approbation des nouveaux membres lors de la 54^{ème} réunion du CCP en juin
- **Option 3** : Le jury proposera des candidats à partir de la liste existante pour 2025 - 2026 et pour 2026 - 2027



Annexe 2 : Le projet de plan de travail 2024 du Bureau

Tableau 1 : Périodes intersessions pour la préparation des 54^{ème} (25 au 27 juin 2024) et 55^{ème} (10 au 12 décembre 2024) réunions du Conseil de Coordination du Programme

Événement clé sur la gouvernance (54 ^{ème} réunion du CCP)	Calendrier 2024												Principaux résultats escomptés	Priorité	
	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.			
Première réunion du Bureau du CCP	31 janvier													<ul style="list-style-type: none"> Le Bureau approuve son plan de travail annuel 2024 Le Bureau convient des points de l'ordre du jour de la 54^{ème} réunion du CCP et approuve le projet d'ordre du jour annoté de la 54^{ème} réunion du CCP Le Bureau discute de l'approbation intersession des modalités et procédures pour 2024 Le Bureau discute du calendrier du processus de sélection des nouveaux membres de l'IEOAC 	Élevée :
Approbation intersession des modalités et procédures pour les réunions du CCP de 2024		Mi-février												Le Bureau demande l'approbation intersessionnelle des modalités et procédures pour les réunions du CCP de 2024	Élevée :
Deuxième réunion du Bureau du CCP			Mi-mars											Le Bureau reçoit des mises à jour sur la préparation de la 54 ^{ème} réunion du CCP	Élevée :
Session d'introduction sur les questions liées à la gouvernance de l'ONUSIDA pour les nouveaux membres du Conseil et les autres personnes de référence des missions														Personnes focales des missions basées à Genève informées par le Secrétariat sur les questions clés de gouvernance de l'ONUSIDA, y compris les réunions du CCP en 2024	Élevée :
Trois réunions du groupe de travail du CCP pour préparer le segment thématique de la 54 ^{ème} réunion du CCP sur le thème : <i>Pérennisation des acquis de la riposte mondiale au VIH à l'horizon 2030 et au-delà</i>														<ul style="list-style-type: none"> Le groupe de travail du CCP convient de son mandat et de son calendrier Le groupe de travail du CCP discute et apporte des contributions au projet de schéma annoté de la note d'information pour le segment thématique Le groupe de travail du CCP convient du lancement de l'appel à études de cas sur le thème Le groupe de travail du CCP discute et apporte des contributions au projet de note d'information Le groupe de travail du CCP discute et apporte des contributions au projet d'ordre du jour de la journée. 	Élevée :
Réunion du Comité des Organismes coparrainants (COC)														Discuter des principaux points à l'ordre du jour de la 54 ^{ème} réunion du CCP	
Troisième réunion du Bureau du CCP				Dernière semaine d'avril										Le Bureau recevra de brèves mises à jour sur les principaux points de l'ordre du jour lors de la 54 ^{ème} réunion du CCP	Élevée :
Réunions préalables et consultations de la 54 ^{ème} réunion du CCP							25 au 27 juin							Réunions préparatoires à la 54 ^{ème} réunion du CCP	Élevée :
54 ^{ème} réunion du conseil de coordination du programme							25 au 27 juin							Le Conseil d'administration approuve les décisions relatives aux principaux points de l'ordre du jour	Élevée :

Événement clé sur la gouvernance (55 ^{ème} réunion du CCP)	Calendrier 2024												Principaux résultats escomptés	Priorité	
	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.			
Appel à propositions de thèmes pour les 56 ^{ème} et 57 ^{ème} réunions du CCP														Appel à propositions de thèmes pour les 56 ^{ème} et 57 ^{ème} réunions du CCP envoyé aux groupes d'intérêt du CCP	Élevée :
Quatrième réunion du Bureau du CCP							Troisième semaine de juillet							Le Bureau approuve les points de l'ordre du jour de la 55 ^{ème} réunion du CCP et approuve également le projet d'ordre du jour annoté de la 55 ^{ème} réunion du CCP	Élevée :
Trois réunions du groupe de travail du CCP pour préparer le segment thématique de la 55 ^{ème} réunion du CCP : <i>Lutter contre les inégalités chez les enfants et les adolescents pour mettre fin au sida à l'horizon 2030</i>														<ul style="list-style-type: none"> Le groupe de travail du CCP convient de son mandat et de son calendrier Le groupe de travail du CCP discute et apporte des contributions au projet de schéma annoté de la note d'information pour le segment thématique Le groupe de travail du CCP convient du lancement des études de cas sur le thème Le groupe de travail du CCP discute et apporte des contributions au projet de note d'information Le groupe de travail du CCP discute et apporte des contributions au projet d'ordre du jour de la journée. 	
Cinquième réunion du Bureau du CCP										Première semaine d'octobre				Le Bureau recevra de brèves mises à jour sur les principaux points de l'ordre du jour lors de la 55 ^{ème} réunion du CCP	Élevée :
Réunion du Comité des Organismes coparrainants (COC)														Discuter des principaux points à l'ordre du jour de la 55 ^{ème} réunion du CCP	
Réunions et consultations préalables au 55 ^{ème} CCP														Les personnes de contact des missions sont informées des principaux points de l'ordre du jour de la 55 ^{ème} réunion du CCP	Élevée :
55 ^{ème} réunion du conseil de coordination du programme												10 au 12 déc.		Le Conseil d'administration approuve les décisions relatives aux principaux points de l'ordre du jour	Élevée :

Présence obligatoire du Bureau
Présence recommandée du Bureau
Participation facultative du Bureau
Ne s'applique pas



Annexe 3 : Le mandat de l'IEOAC

Mandat rev 1

Comité consultatif indépendant de contrôle externe du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

Aperçu général de la situation

En 2019, le Corps commun d'inspection des Nations unies a réalisé un examen du Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et a produit un rapport intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA", assorti d'une série de recommandations.

La Recommandation formelle n° 5 du Corps commun d'inspection était la suivante : "Le Conseil de coordination du programme devrait envisager de créer un comité de supervision externe et indépendant pour fournir des conseils d'expert indépendant au Comité de coordination du programme et au Directeur exécutif dans l'assumption de leurs responsabilités en matière de gouvernance et de surveillance."

[Encadré : En décembre 2020, lors de la 47e réunion du CCP de l'ONUSIDA, le CCP a approuvé la création d'un comité de surveillance indépendant].

But

1. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (CCIES) est un organe subsidiaire du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA (CCP) créé sous l'autorité du CCP, comme le prévoit l'ECOSOC et comme le décrit le Modus operandi (MO) de l'ONUSIDA. Le CCIES est un organe consultatif mandaté pour fournir des conseils d'experts indépendants et externes au CCP et au Directeur exécutif de l'ONUSIDA dans l'exercice de leurs responsabilités de gouvernance et de surveillance, y compris l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des processus de gouvernance de l'ONUSIDA. Le rôle de l'IEOAC est de renforcer la responsabilité et la surveillance au sein de l'ONUSIDA.
2. Le CCIES fournit des conseils au CCP et au directeur exécutif sur
 - a) La qualité et le niveau des rapports financiers, de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes au sein du secrétariat de l'ONUSIDA ;
 - b) Les réponses et les mesures prises par la direction du secrétariat de l'ONUSIDA concernant les recommandations de l'audit interne et externe ;
 - c) L'indépendance, l'efficacité et l'objectivité des fonctions d'audit interne et externe ; et
 - d) L'interaction et la communication entre le CCP, le réviseur externe, l'auditeur interne, le responsable de l'éthique et la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA.

Responsabilités

3. Les responsabilités spécifiques du CCIES consistent à conseiller le CCP et le directeur exécutif sur les points suivants
 - a) Rapports financiers et rapports sur les résultats : examen des questions découlant des états financiers vérifiés et des rapports financiers et rapports sur les résultats produits pour le CCP.

- b) Comptabilité : examen de la pertinence des méthodes comptables, des normes et des pratiques de divulgation, ainsi que des changements et des risques qui y sont liés.
- c) Audit externe : examen de la portée, du plan et de l'approche des travaux du vérificateur externe des comptes, et suivi des recommandations de l'audit externe.
- d) Audit interne : examen du champ d'application, du plan, des ressources, des performances de la fonction d'audit interne et de l'auditeur interne, ainsi que de la pertinence de l'indépendance de cette fonction, et suivi des recommandations de l'audit interne.
- e) Gestion des risques et contrôles internes : examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les pratiques de gestion et de gouvernance interne.
- f) Règlement financier et règles de gestion financière : examen du fonctionnement et de l'efficacité du règlement financier.
- g) Conformité : examen des systèmes établis par le secrétariat de l'ONUSIDA pour maintenir et promouvoir la conformité aux lois, règlements, politiques et normes élevées d'intégrité et de conduite éthique afin de prévenir les conflits d'intérêts.
- h) Suivi des questions et des tendances découlant des rapports financiers et des rapports de performance du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les rapports d'audit, et conseil du CCP sur les implications pour l'ONUSIDA ;
- i) Examen de la fonction d'éthique, de la fonction d'enquête et des mesures prises pour prévenir la fraude, et fourniture de conseils à ce sujet ;
- j) Suivi de tous les rapports du Corps Commun d'Inspection (CCI) publiés et des recommandations pertinentes pour l'ONUSIDA ;
- k) Examen des rapports de l'auditeur interne et suivi du nombre d'enquêtes ouvertes et des progrès réalisés à l'issue des enquêtes sur les allégations de faute à l'encontre du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA ;
- l) Établissement d'un plan de travail annuel comprenant le suivi et la surveillance de toute recommandation de contrôle interne et externe ; m) Fourniture d'une mise à jour annuelle au CCP ; et
- n) Réalisation de toute autre tâche compatible avec le mandat, à la demande du CCP.

Autorité

4. Par l'intermédiaire du Bureau du CCP, le CCIES aura l'autorité nécessaire, y compris le plein accès aux informations et aux dossiers au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA afin d'exercer ses responsabilités, sous réserve des questions de vie privée et de confidentialité. L'accès aux informations et aux dossiers sera demandé par l'intermédiaire du Bureau du PCB.
5. Le CCIES aura un accès illimité et confidentiel à l'auditeur interne, à l'auditeur externe et au responsable de l'éthique.
6. Le mandat du CCIES peut être revu et révisé si nécessaire afin de répondre au mieux aux nouvelles priorités et aux nouveaux défis. Toute proposition de modification du mandat est soumise au CCP par l'intermédiaire de son Bureau pour approbation.
7. Le CCIES, en tant qu'organe consultatif, n'a ni autorité exécutive ni aucune autre responsabilité opérationnelle.

Composition

8. Le CCIES est composé de cinq à sept membres experts indépendants siégeant à titre personnel et dans le respect de l'éthique.
9. Pour assumer efficacement leur rôle, les membres du CCIES doivent posséder des connaissances, des compétences et une expérience de haut niveau dans au moins un des domaines suivants :
 - a) les finances et l'audit ;
 - b) la structure de gouvernance et de responsabilité de l'organisation ;
 - c) la gestion des risques et le contrôle interne ;
 - d) les enquêtes ; et
 - e) la direction de haut niveau.

Collectivement, le comité doit posséder des connaissances, des compétences et une expérience de haut niveau dans tous les domaines susmentionnés.

10. La composition du Conseil doit refléter les éléments de la composition du Conseil de direction en tenant dûment compte des éléments suivants :
 - a) la répartition géographique selon l'ECOSOC ;
 - b) l'équilibre entre les sexes ;
 - c) une expérience dans les secteurs public, privé et à but non lucratif ; et
 - d) le niveau de développement économique du pays.
11. Tous les membres du CCIES doivent posséder une solide connaissance des organisations onusiennes et/ou intergouvernementales.
12. Tous les membres du CCIES doivent maîtriser au moins une des deux langues de travail de l'ONUSIDA.
13. Les membres doivent comprendre le mandat, les valeurs et les objectifs du Programme commun de l'ONUSIDA, la structure de responsabilité, les règles pertinentes qui le régissent, ainsi que sa culture organisationnelle et son environnement de contrôle.

Indépendance

14. Le rôle du CCIES étant de fournir des conseils objectifs, les membres doivent rester indépendants et libres de tout conflit d'intérêts réel ou apparent.
15. Les membres du CCIES doivent :
 - a) ne pas se livrer à des activités qui pourraient créer un conflit d'intérêts susceptible de nuire à leur indépendance vis-à-vis de l'ONUSIDA ;
 - b) ne pas être actuellement, ou avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCIES, employé ou engagé à quelque titre que ce soit par le Secrétariat de l'ONUSIDA, ou avoir un membre de sa famille immédiate travaillant pour le Secrétariat de l'ONUSIDA ou ayant une relation contractuelle avec lui ; le membre ne doit pas non plus avoir été candidat à un emploi au Secrétariat de l'ONUSIDA au cours de la même période ;
 - c) ne pas être actuellement, et ne pas avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCIES, membre d'une délégation au CCP de l'ONUSIDA, ni avoir un membre de sa famille immédiate membre d'une délégation au CCP ;

- d) ne pas être actuellement, ou avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCIES, un employé d'un membre du Groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations unies ou un membre du Corps commun d'inspection ; et
 - e) ne prétendre à aucun emploi de haut niveau au sein du secrétariat de l'ONUSIDA pendant les trois années qui suivent immédiatement le dernier jour de leur mandat au sein du CCIES.
16. Les membres du CCIES siègent à titre personnel et ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions concernant leur travail au sein du CCIES de la part d'un gouvernement, d'un constituant ou de toute autre autorité interne ou externe à l'ONUSIDA.
17. Avant la première réunion prévue du CCIES de chaque année civile, les membres du CCIES signent une déclaration annuelle d'indépendance et une déclaration d'intérêts financiers. Les membres doivent également informer le président du CCP de tout changement dans leur situation professionnelle ou de toute autre question qui pourrait être perçue comme ayant une influence sur leur indépendance ou leur capacité d'agir. En outre, les membres signeront une déclaration de confidentialité concernant leur travail en tant que membre du CCIES.

Sélection, nomination et durée du mandat

18. Les membres du CCIES sont nommés par le CCP à l'issue du processus de sélection exposé dans les paragraphes suivants.
19. Le directeur exécutif de l'ONUSIDA, en consultation avec le bureau du CCP :
- a) lance un appel à manifestation d'intérêt de personnes dûment qualifiées et expérimentées par le biais d'annonces dans des magazines et/ou journaux internationaux réputés à large diffusion géographique, ainsi que sur l'internet ; et
 - b) informe les membres du CCP et les observateurs du processus de recherche.
 - c) engage un consultant externe ou une société de recherche professionnelle spécialisée dans le recrutement pour les postes de haut niveau, pour sélectionner toutes les candidatures, interviewer les candidats jugés aptes et préparer une liste restreinte des candidats les plus appropriés sur la base des critères de recrutement. Lors de la finalisation de la liste restreinte, il sera dûment tenu compte de la diversité mentionnée au paragraphe 10. Le consultant fournit un rapport contenant une brève évaluation des candidats non retenus.
 - d) constitue un comité de sélection ; les décisions du comité de sélection seront prises par consensus ; si un consensus ne peut être atteint, la question sera soumise au Bureau du CCP.
20. Le Bureau du CCP examine la sélection finale des candidats et, s'il est en plein accord, la soumet au CCP pour examen final et approbation. Si le Bureau ne parvient pas à un accord complet, la question sera soumise au CCP.
21. Les membres du CCIES sont nommés pour un mandat de deux ans. Les mandats sont renouvelables pour un second et dernier mandat de deux ans, qui ne doit pas nécessairement être consécutif. Toutefois, lors de la première réunion du CCIES, la moitié des membres du comité seront invités à effectuer un seul mandat de trois ans afin de permettre un remplacement échelonné des membres au moment du renouvellement,

- ce qui permettra de garantir que tous les membres n'achèvent pas leur mandat en même temps. Par la suite, tous les mandats renouvelables seront de deux ans seulement.
22. Le poste de président et vice-président est rotationnel et est choisi par les membres du CCIES en leur sein ; le président et vice-président exercent cette fonction pendant un maximum d'un mandat de son appartenance au CCIES.
 23. Un membre du CCIES peut démissionner de son poste de membre en adressant une notification écrite au président du CCP. Une nomination temporaire spéciale pour le reste du mandat du membre sortant est effectuée conformément aux dispositions du paragraphe 19 pour pourvoir à cette vacance.
 24. Un membre nommé par le CCP conformément au paragraphe 23 peut être reconduit dans ses fonctions au CCIES pour un second et dernier mandat.
 25. Une nomination au CCIES ne peut être révoquée que par le CCP.

Réunions

26. Le CCIES se réunit, en principe deux fois par an, normalement en mars et en septembre. Une troisième réunion peut être convoquée dans les mois qui suivent si elle est jugée nécessaire. Le nombre exact de réunions par an dépendra de la charge de travail convenue pour le CCIES et du moment le plus approprié pour l'examen de questions spécifiques. L'interprétation est assurée pendant les réunions, en tant que de besoin, dans les deux langues de travail de l'ONUSIDA.
27. Sous réserve des présents termes de référence, le CCIES peut établir son propre règlement intérieur pour aider ses membres à s'acquitter de leurs responsabilités. Le règlement intérieur du CCIES est communiqué au CCP pour son information.
28. Les délibérations du CCIES se font par le biais de discussions de groupe. En tant que tels, les membres sont censés assister à toutes les sessions prévues du Comité. Comme les membres siègent à titre personnel, les suppléants ne sont pas autorisés.
29. Les fonctionnaires de l'ONUSIDA ayant des fonctions en rapport avec les points à l'ordre du jour du CCIES peuvent être invités à participer à une réunion par le CCIES.

Rapport

30. Le président du CCIES présentera un rapport annuel contenant des conseils, des observations et des recommandations, le cas échéant, par écrit pour examen par le CCP ; un rapport en personne du président du CCIES peut être demandé par le CCP.
31. Des rapports intérimaires traitant des principales conclusions et des questions importantes peuvent être soumis au Bureau du CCP à la discrétion du CCIES ou à la demande du Bureau du CCP à tout moment. Le président du CCIES peut à tout moment informer le Bureau de tout problème grave de gouvernance.
32. Afin de promouvoir la transparence, les notes de réunion du CCIES seront publiées sur le site web de l'ONUSIDA. Si le Bureau du CCP l'accepte, les notes de réunion peuvent être expurgées afin de supprimer les informations privées et confidentielles.

Dispositions administratives

33. Les membres du CCIES fourniront leurs services à titre gracieux.
34. Les membres du CCIES, conformément aux procédures de voyage applicables aux membres du CCP :
 - a) Recevront une indemnité journalière de subsistance pour les périodes de participation aux réunions du CCIES ou lorsqu'ils sont en mission officielle pour le CCIES ; et
 - b) Pour ceux qui ne résident pas à Genève ou dans les communes frontalières Genève/France, auront droit au remboursement des frais de voyage pour assister aux sessions du CCIES.
35. Le secrétariat de l'ONUSIDA fournira un soutien logistique et administratif au CCIES.
36. Un examen externe périodique des performances du CCIES doit être effectué : autoévaluation chaque année et évaluation indépendante tous les 2 ans avec un rapport au CCP.

[Fin du document]

[Fin du document]